

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE TARIF BLEU
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC E.D.F.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité a signé le 8 août 1994 le nouveau contrat de concession de l'éclairage public qui comprenait le passage de la convention Tarif Bleu Eclairage Public d'E.D.F.

La convention Tarif Bleu Eclairage Public se différencie de la tarification actuelle (heures pleines/heures creuses) par deux points :

- d'une part, toutes les consommations seront facturées au prix heures creuses du Tarif Bleu Domestique et professionnel,

- d'autre part, au lieu d'avoir à payer un abonnement par poste de livraison d'électricité en fonction du compteur mis à disposition par E.D.F., la convention Tarif Bleu d'Eclairage Public prévoit une prime annuelle fixe sur la puissance réelle installée.

La mise en place de la nouvelle tarification permettra une économie sur les consommations et donc sur la facture d'E.D.F. concernant l'Eclairage Public, qui sera réinvestie dans la rénovation du système d'Eclairage Public de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

VU l'avis favorable de la commission des Travaux en date du 21 mars 1995,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de Tarif Bleu pour l'Eclairage Public

AUTORISE le Maire à signer la convention de Tarif Bleu pour l'Eclairage Public à intervenir avec E.D.F. Agence Montgeron Val d'Oly rue Mercure Z.I. du Bac d'Ablon 91230 MONTGERON.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

Attesté exécutoire par le Maire compte
de la réception en Sous-Prefecture
7 Avril 1995 et de la publication
4 Avril 1995

Maire,

POUR LE MAIRE :

PAR DÉLÉGATION

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

